

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 12 juillet 2021 à 19h00** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent TROGLIC, maire, après convocation légale adressée le 6 juillet 2021.

PRESENTS : Monsieur TROGLIC, maire

M. KUHN - Mme GILLOT-VERGES - M. MAUGRAS - M. FALCETTA - M. CHAOUAT - M. LEMIUS - M. BOISELLE - Mme AMAH - Mme HOH - Mme MORAUX - M. RICCETTI - Mme PONANT - Mme HILLENMEYER - M. ROMBACH - M. BALLAND

ABSENTS REPRESENTES : Mme BOCHNAK par Monsieur MAUGRAS
Madame FOURNERY par Monsieur TROGLIC
Mme GEOFFROY par Madame HOH
Monsieur SCHIERTZ par Monsieur BOISELLE
Madame LIEGEOIS par Madame HOH
Mme PERROSE par Madame HILLENMEYER

ABSENTS EXCUSES : Mesdames BADER - MILED
Messieurs SOUDIER - BERRAR - COSTANZO

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MAUGRAS

Nombre de conseillers en exercice : 27	Nombre de présents : 16	Nombre de votants : 22
--	-------------------------	------------------------

COMPTE RENDU DE DECISIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal :

DECISION N° 057

- Par laquelle il a signé avec la CAF de Meurthe-et-Moselle une convention « prestation de service accueil de loisirs ALSH Extrascolaire » fixant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service jusqu'au 31 décembre 2024.

DECISION N° 058

- Par laquelle il a signé avec la CAF de Meurthe-et-Moselle une convention « prestation de service accueil de loisirs ALSH Périscolaire » fixant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service jusqu'au 31 décembre 2024.

DECISION N° 059

- Par laquelle il a supprimé la régie de recette « Pôle Accueil » et a mis fin aux missions des mandataires et mandataires suppléants.

N° 2021/058

**APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES
ELEMENTAIRES - PLAN DE RELANCE - SUBVENTION**

Rapporteur : Monsieur KUHN

Le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement. Il a notamment pour objectif de contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise plus particulièrement à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles.

Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base, dont un référentiel a été discuté avec les représentants des associations représentatives des collectivités lors des États généraux du numérique pour l'Éducation.

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

La ville de Pompey qui a déposé un dossier de candidature, a reçu une notification en juin précisant que son projet a été retenu.

Il convient maintenant d'engager la phase de conventionnement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement (un projet est annexé à la délibération).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement et tous documents relatifs à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.



le Maire,

Laurent TROGRILIC